

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 26

Artikel: L'enquête du prof. R. Meili : le niveau intellectuel des enfants suisse varie-t-il d'une région à l'autre?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'enquête du prof. R. Meili:

Le niveau intellectuel des enfants suisses varie-t-il d'une région à l'autre?

Il faut assurer la relève des cadres scientifiques, dit le rapport Hummler, et ne pas négliger les autres professions universitaires, dit le rapport Schulz. Alors, donnez à l'université les moyens qui lui permettront de doubler l'effectif des étudiants, dit le rapport Labhardt. Ce sont Hummler, Schulz, Labhardt nos 3 Suisses 1964. Mais où trouver ces forces nouvelles, où lever les troupes fraîches qu'ils réclament ? La réponse vient, toujours la même : puisez dans les réserves intellectuelles latentes du pays ! On sait que certains milieux professionnels (ouvriers, petits paysans) sont sous-représentés à l'université. On sait, un peu moins il est vrai, que certaines régions géographiques ne fournissent que de trop faibles contingents pour la relève.

Mais quelle est la richesse réelle de ces réserves encore peu exploitées ? Sur ce sujet, la discussion, souvent, tourne court : avec plus de passion que d'arguments, les pessimistes insistent sur l'importance des facteurs héréditaires, les optimistes sur le rôle décisif du milieu et de l'instruction. Aussi est-il passionnant pour clarifier le débat de connaître l'influence d'une autre variante : celle du milieu régional. C'est à ce sujet que l'Institut de psychologie de l'Université de Berne, sous la direction du professeur Meili, a consacré une enquête que publie le Bulletin du Centre suisse pour l'étude de la relève professionnelle et scientifique (N° 6, octobre 1964).

De Paris à Berne

Sur l'influence régionale, on disposait, dans la littérature psychologique, de l'enquête française conduite par Henri Piéron qui, pendant la dernière guerre, de 1941 à 1944, a testé 100 000 enfants français de 6 à 12 ans. Le critère pour le choix des régions était, simplement, la grandeur des localités. Voici en points, qui permettent de juger les écarts, les résultats obtenus dans diverses régions pour des enfants français de 11 ans :

Ville de 100 000 habitants et plus :	136,8
Ville de 20 000 à 100 000 habitants :	139,8
Ville de 2000 à 20 000 habitants :	135,8
Campagne, moins de 2000 habitants :	131,4

L'écart régional est confirmé lorsqu'on compare les résultats obtenus par les enfants qui appartiennent au même milieu socio-professionnel, mais qui habitent des régions différentes.

Enfants d'ouvriers dans des localités de :	
— plus de 2000 habitants :	134,1
— moins de 2000 habitants :	129,5

La différence est assez grande pour avoir statistiquement une valeur significative.

Mais en Suisse ?

Une enquête de sociologie, dirigée par le professeur Behrendt, qui avait pour objet « Les étudiants suisses à l'Université de Berne » (1960) arrivait à la conclusion que les grandes villes sont, par rapport à la moyenne, sur-représentées ; les petites villes et la campagne, sous-représentées. C'est le même professeur qui, dans son livre « La Société dynamique », soulignait l'influence considérable du milieu et déclarait (nous le citons, heureux de trouver un écho bernois aux thèses que, souvent, nous soutenons ici) : cette influence, « nous ne pouvons la connaître faute d'une expérience suffisante. Et cette expérience nous ne pouvons l'acquérir, aussi longtemps

que nous ne sommes pas décidés à expérimenter à une grande échelle ».

Il était donc naturel qu'à Berne, en quête d'enquête, on se trouvât prêt à partir les premiers.

Cinq régions

Pour aboutir à des résultats scientifiques, les psychologues de Berne estimèrent insuffisante l'opposition traditionnelle et sommaire : ville, campagne. Le plateau et les territoires alpestres ne présentent pas les mêmes caractéristiques pour le sociologue et le géographe. Et même pour des régions physiquement identiques, il faut tenir compte des différences économiques : un village ouvert au tourisme n'offre pas le même visage qu'un village isolé. Donc, cinq régions furent retenues. Nous donnons entre parenthèses à titre d'exemple le nom de quelques localités choisies dans ces régions :

- Grandes villes (Berne, Zurich) ;
- Plateau industriel ou touristique (Berne : Aarberg ; Lucerne : Wolhusen ; Thurgovie : Weinfelden, etc.) ;
- Plateau pauvre en industrie ou en tourisme (Lucerne : Adligenswil ; Argovie : Wil, etc.) ;
- Alpes industrielles ou touristiques (Uri : Andermatt ; Glaris : Braunwald ; Appenzell : Heiden ; Grisons : Arosa, Saint-Moritz ; Valais : Zermatt, etc.) ;
- Alpes pauvres en industrie ou en tourisme (Uri : Seedorf ; Glaris : Elm ; Valais : Unterbach, etc.).

Cent dix localités furent atteintes, dont 45 pour les seules régions montagnardes pauvres. L'examen porta sur 1842 enfants de 11 ans, des deux sexes. En moyenne, 400 par région ; la base de l'enquête est donc suffisamment large. Remarquons que pour faciliter le dépouillement et garantir la valeur des comparaisons, les enquêteurs se sont limités à la partie alémanique du pays. C'est probablement pour cette raison que le Jura qui offre des caractères géographiques et économiques originaux n'a pas pu, utilement, être pris en considération. Enfin dans les villes, des enfants de tous les types d'enseignement, y compris, par exemple, les classes de développement, furent examinés dans une proportion correspondant à la répartition de toute la population scolaire.

Les épreuves

Des enfants de 11 ans furent choisis. Plus jeunes, auraient-ils travaillé dans les mêmes conditions ? D'ailleurs, pour des enfants de moins de onze ans, des tests solidement éprouvés manquent. En revanche, des enfants de plus de onze ans auraient été dispersés dans des types d'enseignement trop différents.

Les épreuves se divisaient en deux séries : l'une, portant sur les connaissances verbales et arithmétiques ; l'autre se présentant comme une batterie de six tests d'intelligence (analogies entre des formes, séries de nombres, etc.).

Dépouillement et résultats

Une échelle de points, allant de 1 à 100, permet de chiffrer les résultats des tests. Puis on put établir la moyenne de chaque région.

Le classement se présente de la manière suivante :

Région	Tests scolaires	Tests non scolaires	Moyenne
Villes	53,50	52,87	52,98
Alpes (avec ind. et tour.)	49,05	50,16	49,84
Plateau (avec ind. et tour.)	49,27	48,29	48,46
Plateau (sans ind. et tour.)	46,45	47,75	47,32
Alpes (sans ind. et tour.)	43,20	46,07	45,30

Ces différences sont assez grandes pour qu'on ne puisse les attribuer au hasard. Elles ont une signification.

Contre-épreuve

La première explication qui vient à l'esprit, c'est de ne voir dans les différences régionales que le reflet des différences socio-professionnelles. Les villes attirent des éléments dynamiques ; là se concentrent les cadres, l'administration, les professions libérales ; en comparaison, quelles ressources économiques offre un hameau alpestre ?

C'est la raison pour laquelle les enfants testés ont été aussi divisés en cinq catégories, selon la profession du père. Divisions assez sommaires, allant des cadres aux manœuvres. Le classement de l'ensemble des résultats par catégories professionnelles confirme ce que l'on sait depuis longtemps : l'importance du milieu familial est déterminante et cela dans toutes les régions. Mais, à l'intérieur d'une même catégorie, les résultats varient fortement d'une région à l'autre. Voici les différences pour la catégorie la plus homogène et la mieux définie, celle des manœuvres :

1. Ville (49,13) ; 2. Plateau industriel (46,39) ; 3. Alpes industrielles et touristiques (46,35) ; 4. Alpes ni industrielles ni touristiques (45,12) ; 5. Plateau non industriel (44,73). Entre 1 et 5, l'écart est suffisant pour être statistiquement valable.

La contre-épreuve est donc décisive. L'influence régionale est elle aussi un facteur déterminant — à un plus faible degré, il est vrai, que le facteur socio-professionnel.

Y a-t-il des réserves intellectuelles ?

Les psychologues bernois ont cherché à quel coefficient intellectuel correspondaient les résultats obtenus. En admettant qu'un coefficient intellectuel de 115 permette d'assurer, dans des circonstances normales, le succès d'une scolarité prolongée, ils estiment de la manière suivante les disponibilités intellectuelles de chaque région ; autrement dit, le nombre des enfants qui atteignent 115 représente, en pour cents de la population scolaire, les chiffres suivants :

Villes : 27,2 ; Alpes industrielles et touristiques : 15,1 ; Plateau industriel : 10 ; Plateau non industriel : 7,3 ; Alpes non industrielles et touristiques : 2,4.

L'interprétation des tests, selon un tel barème, semble, nous disons bien semble, porter un coup sérieux à la croyance en des réserves intellectuelles latentes qu'il suffirait d'« exploiter ». Et pourtant, en dépit des apparences, les résultats de l'enquête bernoise sont fort encourageants.

Ne faisons pas de compléments inutiles

La « Tribune de Genève » a publié dans son édition du 15 janvier un numéro intéressant, consacré à la politique économique.

Cinq personnalités répondent, tel est le titre de l'enquête. Ces cinq sont : M. Giovanola, directeur de

Giovanola, à Monthey ; M. Borel, conseiller aux Etats de Genève ; M. Kneschaurek, l'économiste saint-gallois ; M. Ghelfi, le secrétaire central de la F.O.M.H. et M. de Weck, directeur de l'Union de Banque Suisse.

On sait qu'ils furent interrogés séparément, sur la base d'un questionnaire écrit. La concordance des avis est d'autant plus frappante. Avec des nuances, tous réclament une politique économique à long terme et envisagent des réformes de structure, les

mesures actuelles prises pour lutter contre l'inflation n'étant que des palliatifs.

Mais alors que faut-il penser de ces quelques lignes de la correspondance syndicale suisse ?

« Hardmeier a renseigné la commission sur les résultats — décevants — d'un échange de vues entre le chef du Département fédéral de l'économie publique et les représentants des associations économiques centrales au sujet de la teneur du programme conjoncturel complémentaire qui doit ren-

Nestlé (suite)

Pédagogie et aménagement du territoire

Tout d'abord, faut-il le rappeler, les tests ne mesurent pas l'intelligence en soi, mais le degré de développement de l'intelligence; l'intelligence telle qu'elle est mise en valeur par tous les stimulants de l'instruction et du milieu.

Ensuite, on aurait tort de trouver ces chiffres décevants, car toutes les ressources que révèle l'enquête bernoise ne sont pas aujourd'hui mises en valeur. Est-ce que dans les régions alpêtres industrielles ou touristiques, le 15 % des enfants sont préparés pour une scolarité prolongée ?

Mais surtout, l'influence reconnue de la région montre que le développement d'un enfant n'est pas déterminé, sans recours, par la conjonction des dons innés et du milieu familial. Toute une influence diffuse s'exerce ; elle est dans l'air, en quelque sorte. Il y a comme des civilisations locales. Par conséquent, existent des possibilités réelles de forcer les déterminismes. Les chances de l'éducation et de la liberté sont multiples.

En premier lieu, le rôle stimulant de l'éducation et de l'instruction scolaires devrait être renforcé. N'est-il pas frappant de constater que les villes donnent des résultats, dans les tests scolaires, toujours supérieurs aux résultats des tests non scolaires ; pour les régions plus défavorisées, c'est très exactement l'inverse. Aussi est-il regrettable que certaines régions reculées aient une organisation scolaire peu poussée, alors que l'école, par un effort plus intensif, pourrait suppléer à l'insuffisance des stimulants ambiants. Le Canton de Vaud, dont on connaît l'extrême diversité géographique, envisage une réforme de ses structures scolaires. Mais il sera nécessaire — et cette nécessité est reconnue — d'expérimenter dans chaque type de région, si l'on veut mettre au point des méthodes pédagogiques efficaces. Et ce n'est pas seulement Vaud, mais de toute évidence chaque canton romand qui est directement concerné par l'enquête bernoise.

Soulignons, aussi, le rôle important de certains moyens de communications : radio, TV, presse. Ce sont aussi des véhicules de culture. Leur intervention est primordiale pour corriger des inégalités géographiques.

Enfin, à plus long terme, cette enquête donne tout son sens à l'aménagement du territoire. Les urbanistes savent qu'il ne sera pas possible de développer et réanimer chaque village. Mais leur thèse est la suivante : l'essentiel, ce n'est pas de préserver chaque hameau, mais de stimuler la croissance de chaque région. A cette fin, il faut revitaliser les centres régionaux, il faut que les échanges s'y multiplient, que les activités s'y diversifient. Une politique de décentralisation qui orientera vers les centres régionaux la population active qui aujourd'hui se concentre exclusivement dans les villes, voilà ce qui permettra à un enfant d'Unterbach d'avoir les mêmes chances d'avenir qu'un enfant de Zurich.

L'égalité des chances : comment l'obtenir ? Des bourses généreuses, une aide matérielle, oui ; de nouvelles structures scolaires, oui ; mais encore une volonté de faire vivre plus intensément chaque communauté régionale. Tout est dans tout.

forcer l'efficacité des mesures déjà prises pour tempérer les cadences de l'expansion. Cet entretien n'a pas abouti à des résultats concrets. » Comment peut-il y avoir accord entre des hommes de formations diverses sans que le gouvernement en tienne compte ? Quelque chose est incompréhensible : cette défaillance de la volonté politique. Sur le diagnostic, les médecins s'accordent, mais on n'ose pas appliquer la thérapeutique. On craint que le remède salutaire ne soit trouvé trop amer.

connues, des dimensions titaniques de Nestlé. Autre point de repère : on ne trouve dans cette liste aucune autre maison suisse, à part Brown et Boveri au 55^e rang. Nos chimiques n'y figurent pas, et pourtant ils nous étaient apparus récemment comme avantageusement proportionnés. Compte tenu des entreprises américaines, Nestlé figurerait au 26^e rang des firmes mondiales, ce qui est remarquable quand on connaît les empires de la General Motors, de la Standard Oil, de Ford, de General Electric, etc. Nestlé est un géant. Il ne saurait donc passer inaperçu. Et son service d'information est rapide. Qu'on en juge ! Celui qui, à Genève, le 24 avril 1964, achevait dans l'après-midi la « Tribune de Genève » pouvait lire (p. 29), le résumé du discours du président du conseil d'administration de Nestlé. Or, l'assemblée générale des actionnaires était convoquée pour ce même jour, pour ce même après-midi, à 15 heures, au Theater-Casino, à Zoug. Il fallait en conclure, comme il n'y a pas de miracle, que le rapport avait été diffusé à l'avance pour la presse, comme le sont les discours que les présidents de la Confédération prononcent à la journée officielle du Comptoir suisse. La même dignité s'attache aux grandes fonctions de l'Etat et de l'économie. M. Petitpierre peut garder le pli.

Un géant doué d'un service d'information rapide. La recherche de la documentation, pouvions-nous penser, allait être facile.

Première difficulté de l'information en démocratie

Le classement de « Fortune » est basé non sur le bénéfice net, mais sur le chiffre des ventes. Pour le groupe Nestlé, il est évalué en arrondissant à 7,9 milliards de francs. La même année, les recettes de la Confédération se sont élevées à 4,2 milliards. Il est peut-être un peu hasardeux de comparer les recettes publiques et un chiffre d'affaires. Néanmoins, il est permis d'affirmer que la surface financière de Nestlé est pour le moins égale à celle de la Confédération.

Toutefois, le chiffre avancé par « Fortune » est une estimation. La Holding Nestlé ne publie pas son chiffre d'affaires. Première lacune de notre information démocratique dans ce pays où il ne saurait y avoir de contradiction entre l'Etat et l'économie. Nous voilà donc obligés, nous qui habitons à deux pas de Vevey, cocontribuables du même Etat que Nestlé, nous voilà obligés de vérifier à d'autres sources les estimations d'une revue économique américaine.

Une banque genevoise, Lombard, Odier et Co., dans une étude financière sur Nestlé, déclare : « Le chiffre d'affaires consolidé n'est pas publié, mais est estimé à 5,3 milliards pour 1962, y compris 10 % de ventes entre sociétés du groupe pour lesquelles les marges bénéficiaires sont vraisemblablement faibles. » En 1962, le bénéfice net fut de 78 millions, en 1963 de 84 millions, ce qui nous donnerait, pour 1963, selon les estimations de la banque Lombard, un chiffre d'affaires de 5,8 milliards, qui correspondrait à une croissance normale de 8 %.

5,8 ou 7,9 ? Cela nous fait une marge d'approximation de 2 milliards. Deux milliards, telle est la dispersion de l'information pour une société privée dite d'intérêt public.

On nous dira que, ne participant pas aux échelons des avantages, il est inutile que nous nous embarquions de ces détails emmiliardés. Tout au plus, peuvent-ils intéresser les actionnaires. C'est vrai. Plaçons-nous à leur point de vue.

L'information de l'actionnaire

Au Casino-Théâtre de Zoug, un actionnaire leva l'étendard de la révolte. Pourquoi donc réclamait-il plus de clarté dans le bilan, une description fidèle des participations, un calcul précis des bénéfices bruts et des bénéfices non distribués mais réinvestis ? Pourquoi donc cette agitation à la « base », s'il est permis de qualifier ainsi un actionnaire aussi distingué que le docteur Richard Fiez, de Saint-Moritz. Pour le comprendre, il suffit de se reporter au clas-

sement de « Fortune » qui fut le point de départ de notre enquête.

On constate en effet que, des 13 entreprises de dimensions mondiales (non compris les sociétés américaines) dont le chiffre de vente dépasse un milliard de dollars, aucune, à l'exception des charbonnages anglais dont la situation est particulière, aucune ne distribue en dividendes une somme aussi faible que Nestlé. Comparons avec son grand concurrent Unilever. Pour 4,2 milliards de chiffres de ventes, Unilever distribue 156 millions de dollars ; pour 1,8 milliard, Nestlé distribue 22 millions de dollars.

L'irritation des actionnaires n'est donc pas désintéressée. Ils sont frustrés.

Quel est le gain réel ?

Nestlé contrôle 208 fabriques à l'étranger. Or, une de ses difficultés majeures est de rapatrier les bénéfices obtenus. Il est donc souvent plus simple de les réinvestir sur place. Aussi Nestlé pratique une politique d'autofinancement particulièrement poussée. Nous disions, dans notre dernier numéro, que les entreprises suisses réinvestissent en général trois fois plus qu'elles ne distribuent. Etant donné sa structure, Nestlé va bien au-delà. La banque Lombard estimait en 1962 à 260 millions le bénéfice réel (bénéfice net annoncé 78 millions), puis ajoutait avec prudence : « Ce calcul tient compte de la politique conservatrice de la société qui implique certains amortissements avant bilan. » Une proportion de 1 pour les bénéfices distribués contre 5 pour les bénéfices réinvestis ne semble donc pas abusive, ce qui nous donnerait, en fin de compte, pour 1963, quelque 420 millions de bénéfice réel (chiffre qui recoupe l'estimation de « Fortune Magazine », citée par M. Fiez, l'actionnaire insatisfait, soit 430 millions).

Une entreprise qui a sa fin en elle-même

Nous ne nous attendrions pas sur le sort des actionnaires qui, bien que copropriétaires de l'entreprise, se sentent laissés pour compte. D'ailleurs, à Nestlé, la démocratie interne coûte cher pour qui veut se payer le luxe d'être seul à protester. M. Fiez ayant déposé un projet de résolution, M. Max Petitpierre lui fit remarquer que ce projet ne pouvait être soumis aux actionnaires comme proposition, n'étant pas appuyé, conformément à l'article 18 des statuts, par 10 % du capital social. La valeur en bourse de la totalité des actions Nestlé représentant quelque 5 milliards, cela signifie qu'à moins de « valoir » 500 millions, vous n'avez pas de possibilité, statutairement, de déposer une résolution à l'assemblée générale.

Nestlé, par sa politique d'autofinancement, apparaît donc non seulement comme une société de production, mais comme une société financière qui peut sans contrôle extérieur ou intérieur, racheter, à son gré, des sociétés étrangères.

Elle a sa fin en elle-même. Son intérêt général, c'est sa croissance. Même le conseil d'administration semble obéir à cette finalité. En effet, s'il faisait une politique de large distribution des bénéfices, ses tantièmes en seraient augmentés (il touche donc, conformément à l'article 34 des statuts, le 3 % du bénéfice net, une fois déduit le dividende statutaire de 5 % et le versement à une réserve spéciale). Il faut donc admirer le désintéressement des administrateurs qui se contentent, pour douze personnes, d'une somme de 1 552 993 francs !

Nestlé, une machine gigantesque entraînée par son propre mouvement. Une puissance colossale, supérieure à celle de l'Etat et dont disposent, seuls, quelques hommes et des technocrates. L'entreprise n'est plus une entreprise privée au service des particuliers, elle apparaît avant tout comme une entreprise privée aliénée au profit d'elle-même et de son auto-développement.

C'est un monstre condamné à grandir éternellement. Mais nous ne pouvons pas limiter la description à cette première conclusion. Comment Nestlé s'est-il développé, quel est son empire, quelles sont ses relations avec l'Etat, autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans notre prochain numéro.